



DIRECTION DE LA FORMATION, DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA PEDAGOGIE

LISTE DES DOCUMENTS CONSTITUANT LE DOSSIER DE CANDIDATURE A L'HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

Le dossier de candidature contenant doit être déposé en ligne pendant la campagne de candidature en cours. Les documents ci-dessous doivent être compilés en un fichier UNIQUE au format PDF et dans l'ordre indiqué ci-dessus avec comme titre : NOM_Prénom_HDR_annee.pdf ex : CHICA-LEFORT_Tiphanie_HDR_2022

Lien vers l'application de candidature sur cette page : <https://formation.mnhn.fr/habilitation-diriger-recherches-2628>

Un CV synthétique (5 pages maximum) détaillant :

- Diplômes ;
- Expériences pré- et post doctorales ;
- Encadrement : lister de manière exhaustive les étudiants de M2 et les doctorants pour lesquels le candidat a participé à la formation par la recherche en précisant : nom prénom, directeur de thèse, nature et hauteur de la participation en pourcent, publications avec l'étudiant, durée de la thèse en mois ;
- Responsabilités de recherche, encadrement d'équipe ;
- Responsabilité d'enseignement ;
- Responsabilité de collection ;
- Responsabilité d'expertise ;
- Responsabilité de diffusion ;
- Responsabilités administratives ;
- Financements obtenus ou soumis au cours des 5 dernières années en précisant le montant obtenu (5 pages maximum pour cette partie).

Une liste des publications classées par année en soulignant les noms des étudiant.es encadré.es et classées suivant les catégories ci-dessous :

- Articles originaux dans les journaux internationaux à comité de lecture (ne pas indiquer ici les articles de revues) ;
- Articles de revues ;
- Chapitres ;
- Ouvrages ;
- Communications orales ;
- Brevets.

- Une **synthèse des travaux de recherche antérieurs** (inférieure à 10 000 caractères espaces compris). La synthèse peut inclure des illustrations.
- Un **résumé des projets et des objectifs de recherche pour les quatre années à venir** (environ 1 page).
- Une liste des **formations à l'encadrement** d'équipe et/ou de projets doctoraux suivies le cas échéant (en précisant la thématique, la durée et l'organisme de formation).
- Une **proposition de 6 rapporteurs**, établie dans le respect de [l'art. 5 de l'arrêté du 23 novembre 1988 modifié](#), en indiquant leurs coordonnées (adresse complète et email), leur qualité (PR, DR, MC HDR, CR HDR), leur appartenance et leur thématique de recherche en suivant les recommandations suivantes :
 - Les rapporteurs doivent tous être HDR (ou équivalent pour les étrangers) ;
 - Les rapporteurs ne doivent pas avoir co-signés d'articles avec le candidat ;
 - Un des rapporteurs doit être affilié à un laboratoire sous tutelle du Muséum (hors UMR d'appartenance du candidat) ;
 - Deux des rapporteurs doivent être extérieurs à un laboratoire sous tutelle du Muséum ;
 - Veillez à respecter la parité homme/femme dans la proposition.

Dans le cas où votre proposition de rapporteurs ne convient pas aux règles énoncées ci-dessus, la commission HDR se réserve le droit d'en proposer de nouveaux que vous devrez contacter pour les informer de cette nomination dès réception de la notification.

Les rapporteurs que vous proposé doivent avoir donné leur accord pour évaluer votre mémoire d'habilitation en amont de la soutenance de thèse.

- Le **diplôme** ou l'attestation de réussite du diplôme permettant la candidature à l'HDR (diplôme de doctorat ou équivalent).